

Marc-Etienne BURDET
Rue du Canal 14
1400 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains, le 27 juin 2016

Recommandé
Conseil d'Etat
Par Mme la Présidente Marie GARNIER
Ruelle Notre-Dame 2
1701 Fribourg

Recommandé
Département Fédéral de la Justice
Madame Simonetta SOMMARUGA
Département Fédéral de la Justice
Palais Fédéral Ouest
3003 Berne

Grand Conseil
A l'attention de l'ensemble des Député(e)s
Rue de la Poste 1
1701 Fribourg

Avertissement
Demande de relaxation immédiate de M. Daniel CONUS

Préambule (Rappel)

« En politique et dans le système judiciaire, y compris les avocats et notaires, TOUS les intervenants à quelques rares exceptions, sont obligatoirement membres de la Franc-Maçonnerie »...

Un Pays dans lequel la Justice dysfonctionne, est un « Etat de non Droit » !

Madame, Monsieur,

Le 12 juin 2016, je vous adressais une copie du recours déposé contre l'Ordonnance du 31 mai 2016 de votre Procureur général Fabien GASSER, en démontrant la perversité de cet individu (c'est un euphémisme), ses abus d'autorité répétés, sa complicité avec des crimes reconnus par vos juges et commis contre sa Victime et sa dangerosité pour la sécurité des Citoyens, en particulier de Daniel CONUS.

Par l'Ordonnance précitée votre Procureur condamne Daniel CONUS à une nouvelle peine privative de liberté de 8 jours sans sursis et à une amende et frais de CHF 505.- convertible en jours de prison, sachant que l'intéressé ne sera pas capable d'assumer cette charge. C'est grâce aux abus de votre système que Daniel CONUS a été ruiné et réduit au minimum vital...

Les 4 mois d'emprisonnement que GASSER a obtenus lors du dernier procès inique de 2013, pour lesquels Daniel CONUS est actuellement emprisonné, ne suffisent pas à contenter votre « procureur » qui se défoule au travers de ses abus d'autorité. Par votre laxisme, vous cautionnez ce comportement et le conduisez à abuser sans retenue de l'autorité que vous lui avez confiée. Il est malade du **syndrome de la toute puissance qui relève de la folie à l'état pur !**

Votre Tribunal Cantonal a rejeté « le recours » du 12 juin 2016 et la demande de récusation de Fabien GASSER jugée irrecevable, par Arrêt du 17 juin 2016, signé par le Franc-Maçon Hubert BUGNON. A noter qu'il ne s'agissait pas d'un recours, mais d'une opposition à l'Ordonnance GASSER.

Où ça devient intéressant, c'est que votre Tribunal Cantonal met **les frais de procédure de CHF 450.- à charge de Daniel CONUS et de Marc-Etienne BURDET solidairement !**

Ceci nous démontre qu'en dehors de l'arnaque, de l'escroquerie, de la complicité de crime organisé en bande, vos « juges » ont perdu de vue ce pourquoi ils ont été élus ! Ce ne sont plus que des marionnettes de la Franc-Maçonnerie devenus incapables d'une quelconque objectivité et qui ne cherchent plus qu'à régler des comptes personnels.

Mais cet arrêt – contre lequel je vais recourir en temps opportun – a quand même **un point très positif puisque je suis dès lors directement concerné et c'est là l'objet de mon AVERTISSEMENT !** Notez qu'il ne s'agit nullement d'une menace, mais bien d'un avertissement et ceux qui me connaissent, savent que je finis toujours par tenir mes engagements.

A partir des années 1990, le Canton de Fribourg a bénéficié d'un boum économique sans précédent et ma base de données met en évidence le financement des entreprises au travers desquelles des centaines de milliards provenant de l'escroquerie des royalties FERRAYÉ ont été blanchis. Dominique DE BUMAN pourrait vous le confirmer, « **chez vous, tout est pourri** » !
www.worldcorruption.info/corruption_ch.htm

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore compris, la fin de la Franc-Maçonnerie est pour demain et nous allons très rapidement pouvoir prendre le contrôle de toute l'économie qui a été financée par l'escroquerie des royalties.

Cependant, contrairement aux Francs-Maçons, nous nous efforçons de poser un regard objectif sur les situations que nous rencontrons et nous avons toujours été d'avis que ce n'est pas à la population de payer les erreurs des criminels qui les gouvernent et les administrent.

Toutefois, Fribourg semble être un cas à part et autant vous dire, que compte tenu de la **corruption** qui règne dans votre Canton et de **l'acharnement que vous mettez à vouloir poursuivre dans cette direction**, nous sommes toujours plus réticents à envisager le maintien en Pays fribourgeois des investissements dont nous reprendrons le contrôle. Nous pourrions même envisager de délocaliser la totalité des entreprises que nous contrôlerons, hors du Canton de Fribourg ! Le dernier arrêt de votre « juge » Franc-Maçon Hubert BUGNON est une invitation claire pour nous faire agir dans ce sens !

Aussi, si vous souhaitez reprendre un tant soit peu le contrôle de votre destinée, vous allez devoir intervenir très rapidement et ordonner la libération immédiate de Daniel CONUS. **Je vous donne jusqu'à mercredi 29 juin 2016 à 12.00 H pour qu'il soit libéré !**

A défaut, le moment-venu et c'est pour très bientôt, nous nous ferons un devoir de mettre en application mon avertissement. Vous aurez alors à répondre de la faillite et de la mise sous tutelle de votre Canton, devant le Peuple et nous vous poursuivrons tous en dommages et intérêts, sur vos avoir privés !

Je rappelle que Daniel CONUS a d'ores et déjà été séquestré illégalement durant plus de deux ans et demi pour que les crimes commis par vos crapules de procureurs et de juges soient couverts. Outre l'affaire CONUS, l'affaire SAVIOZ mise en ligne sous www.worldcorruption.info/savioz.htm démontre clairement que votre système judiciaire est partie active des escroqueries commises. Rappelons que le Conseiller d'Etat Claude GRANDJEAN et le « juge » Jean-Pierre SCHROETER ont admis les calomnies portées contre Daniel CONUS pour parvenir à ses condamnations. Quant à Michel TINGUELY qui a lui aussi lourdement pesé dans la condamnation de Daniel CONUS – même s'il n'est pas encore condamné – la preuve de sa complicité dans l'escroquerie SAVIOZ, est démontrée dans le lien précité !

Mercredi 12.00 H pour la libération de Daniel CONUS, sans prolongation de délai possible !

J'ose espérer que vous saisissez l'opportunité qui vous est proposée de sauver votre Canton. Agréez, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Marc-Etienne Burdet